

En Haute-Marne, 169 865 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 41% de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 32% à 46% selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion plus importante de familles avec enfants (32% en Haute-Marne, 34% au niveau national) dont 15% sont des familles monoparentales (16% au niveau national).

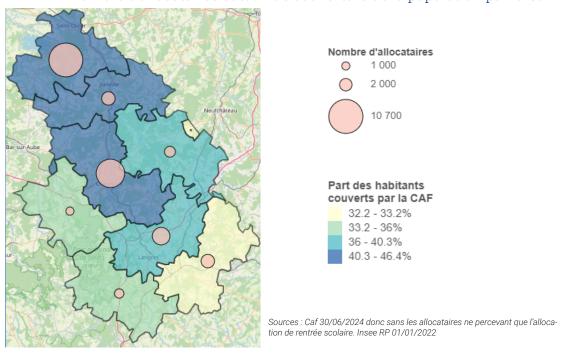
321 étudiants bénéficient d'une aide, soit 1% de l'ensemble des allocataires (5% au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus.

15% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales, comme au niveau national.

10 690 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1253€. Dans ces foyers précaires vivent 10 270 enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



POUR ALLER PLUS LOIN https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social Caf de la Haute-Marne











Petite enfance

Enfance et parentalité Logement et cadre de vie

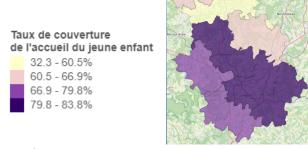
Solidarité et insertion Zoom sur l'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2022 © IGN ® Geofla 2.0.2022

Taux par EPCI:

(Communes haut-marnaises rattachées à la CC de l'Ouest Vosgien : 32.3%)

CC Bassin de Joinville en Champagne : 52.3%

CA St Dizier Der et Vallées : 60.5% CC Meuse Rognon : 66.6%

CC Auberive Vingeanne Monstaugeonnais : 66.9% CC Trois Forêts : 71.4%

CC Grand Langres: 78.8%

CA de Chaumont et CC Savoir-Faire: 83.8%

La Caf de la Haute-Marne soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2022, 2 930 places sont disponibles pour les familles.

La Haute-Marne, avec 71 places offertes pour 100 enfants, se classe parmi les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France.

Prépondérants sur le département, les assistants maternels en proposent 2 100, soit 72% de l'ensemble des places offertes (53% au niveau national).

Enfants couverts par la prestation



Source: Caf 2024

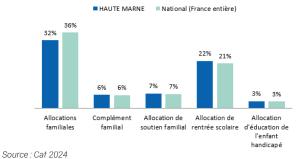
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : 268 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 7%.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- 32% des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 6% perçoivent un complément familial,
- · 22% reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 7% perçoivent l'allocation de soutien familial destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un de ses parents,
- 3% sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2024



Source: Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap: Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep: Lieux d'accueil enfants-parents

Clas: contrats locaux d'accompagnement à la scolarité



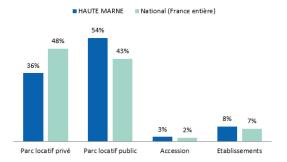
POUR ALLER PLUS LOIN



Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source: Caf 2024

Au mois de juin 2024, **11 930** foyers haut-marnais reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **23 230 personnes**, soit **14%** de la population totale du département. La Haute-Marne se caractérise par une plus forte proportion d'aide au logement en parc locatif public (54% contre 43% au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Haute-Marne	National
parc Locatif Privé	244 €	238 €
parc Locatif Public	193 €	220 €
Accédants	164 €	183 €
Établissement	203 €	218 €

Source: Caf 2024

Hormis pour le parc locatif privé, les moontants moyens de l'aide au logement des autres types de logement sont inférieurs en Haute-Marne par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de $-7 \in \grave{a}$ -15 \in .

Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- Le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à **4 000 foyers** sur le territoire haut-marnais.
- •11 200 allocataires haut-marnais bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 37% des foyers allocataires haut-marnais (33% au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 865 foyers en 2024.

• 4 600 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 55% d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59% au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

4 000 BÉNÉFICIAIRES

21%
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

O / 70 SONT DES PERSONNES ISOLÉES SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

POUR ALLER PLUS LOIN https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/

^{*} Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

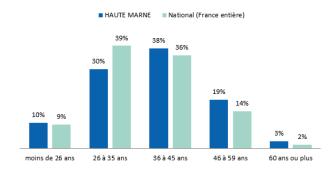
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

102 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales en Haute-Marne, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 51% des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 91 400 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 895 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

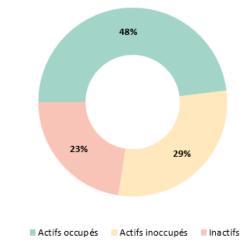
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- 30% des bénéficiaires haut-marnais ont entre 26 et 35 ans et 38% entre 36 et 45 ans.
- 26% des bénéficiaires n'ont pas d'enfant. La part des familles avec un enfant (31%) est plus importante en Haute-Marne qu'au niveau national (26 %), et inversement pour les familles de deux enfants et plus (42% vs 44%).
- 20% des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23% au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

48% des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. Ce taux est supérieur à la moyenne de la France entière (45%).

Précarité et Minima sociaux

		Part des bénéficiaires AVVC percevant Ie Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
		39%	49%	54%
Fr	ance	37%	35%	57%

Source: Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- 39% des bénéficiaires d'AVVC perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion supérieure au niveau national (37%),
- 49% sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35% au niveau national),
- 54% vivent sous le seuil de bas revenu (57% au niveau national).

